



SITUATION ET DEVENIR DES CENTRES CULTURELS DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS

Note à l'attention de Mme la Ministre de la Culture Alda Greoli

26 mai 2016

Cette note traduit les réflexions menées au sein des instances de l'ASTRAC (CA et AG) et avec les professionnels du secteur depuis plus d'un an. Les positions exposées ont été validées par les membres de l'asbl à l'occasion de l'AG du 21 avril dernier et leur traduction dans cette note a été avalisée à l'occasion du CA du 26 mai 2016.

Pour se présenter

Depuis 25 ans, l'ASTRAC¹ est le **Réseau des professionnels en Centres culturels**,

- un lieu de rencontre et d'échange, d'information et de formation, de réflexion et d'action partagées,
 - une asbl portée par des personnes physiques, travailleurs en Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
 - au bénéfice de l'ensemble des professionnels du secteur, tous métiers confondus.
- L'ASTRAC rassemble et fédère les professionnels en Centres culturels dans un but **d'éducation permanente** :
- pour **enrichir leurs vies professionnelles** par le développement et le partage de pratiques professionnelles riches de sens et de qualité,
 - dans les **meilleures conditions possibles**,
 - tout en favorisant **une compréhension et une appropriation partagées** du cadre d'action du secteur et de son rôle dans la société.
- L'ASTRAC participe aux débats nécessaires au développement des politiques culturelles pour y **faire entendre la voix des professionnels** en Centres culturels et **défendre leurs intérêts**. Elle saisit leurs **signaux ascendants** pour les nourrir, les traduire et les véhiculer.

¹ Le nom initial de l'asbl était Association des travailleurs des Centres culturels, d'où l'acronyme ASTRAC

- De manière générale, l'ASTRAC privilégie les **méthodes participatives, ascendantes et égalitaires**.

Elle construit son action dans la **complémentarité** et en recherchant la plus grande **cohérence** possible avec l'action des autres acteurs du champ fédératif.

- Elle est engagée dans un processus de rapprochement approfondi avec l'Association des Centres culturels à travers une **Coupoles fédérative des Centres culturels**.
- Elle entretient des relations constructives avec différentes fédérations, réseaux thématiques et organisations ressource proches des Centres culturels. Elle participe activement à la Plateforme des fédérations socioculturelles.

L'ASTRAC est **reconnue** comme « organisation représentative des utilisateurs agréés » (orua) du secteur des Centres culturels.

- A ce titre, elle est représentée à la Commission des Centres culturels et à la Commission des Musiques non classiques. Elle participe aux groupes de réflexion et de consultation mis en place par la FWB.

Elle est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'une **convention** signée en 2011 pour 4 années. Cette convention a été prolongée d'un an deux fois consécutives.

- Le montant actuel de la subvention annuelle de la FWB est de 44.550€.

L'ASTRAC est soutenue par la Région wallonne dans le cadre des **Aides à la Promotion de l'Emploi**.

- Elle bénéficie de 5 points APE pour 1 équivalent temps plein.

A ce jour, **126 professionnels** sont membres effectifs de l'ASTRAC. Si leur adhésion est une démarche personnelle qui ne présuppose aucun mandat institutionnel, ils représentent 64 Centres culturels de régions et catégories différentes.

108 institutions du secteur soutiennent l'ASTRAC formellement en 2016 en tant que membres adhérents par le paiement d'une cotisation.

L'association compte également **245 membres adhérents individuels**, détenteurs de la Carte pro.

Le **Conseil d'administration** est le garant du dynamisme de l'ASTRAC et de son ancrage dans les réalités des équipes du secteur. Composé de 18 membres maximum, il veille à sa mixité et sa représentativité géographique, au regard des catégories et types de Centres culturels et enfin, au regard des métiers du secteur.

L'asbl fonctionne avec une petite **équipe** de permanents : une personne chargée de la direction engagée à 3/4 temps et une animatrice engagée à mi-temps.

Le **siège social** et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.



Situation et devenir des Centres culturels. Le décret du 21 novembre 2013 et au-delà



Le contexte prolongé d'impasse budgétaire, de manque de repères et de perspectives pour l'action des Centres culturels se traduit sur le terrain par une grande fragilisation.

Depuis plusieurs mois, l'ASTRAC alerte les interlocuteurs politiques du secteur sur les difficultés des équipes et favorise une sensibilisation large à leurs besoins et attentes.

- Les initiatives récentes à citer dans ce contexte sont :
 - l'intervention de l'ASTRAC sur la situation des Centres culturels dans le cadre de l'**audition des fédérations socioculturelles** en Commission culture en novembre dernier,
 - son **enquête** menée au préalable **auprès des directions** sur les impacts de l'austérité, enquête dont les résultats ont été diffusés au début de l'année (voir le document ci-joint) ;
 - l'action « **La Ministre au Centre ... culturel !** » de mars dernier initiée par l'ASTRAC avec le soutien de l'ACC.

C'est donc avec satisfaction que l'ASTRAC a pris connaissance du tout récent **Memo politique de l'Association des Centres culturels** rédigé suite à son Assemblée générale.

- Ce Memo **partage l'ensemble des constats et positionnements de l'ASTRAC**. Il confirme les observations, avis et souhaits qu'elle a portés jusqu'à présent sur la base de ses recherches et de ses échanges avec les professionnels du terrain ainsi qu'au sein de ses instances.
- L'ASTRAC a pris soin de communiquer ses points de vue et propositions au Cabinet de la Ministre Milquet en février dernier, après la conclusion des travaux sur l'application financière du décret menés en groupe de travail. (Elle a été associée à ce GT en tant que « orua » reconnue du secteur.)

Plutôt que de redire autrement ce qui a déjà été dit, l'ASTRAC espère par la présente note apporter un **éclairage synthétique et complémentaire sur quelques points cruciaux**.

1.

La première préoccupation des équipes du secteur, une source d'inquiétudes au quotidien, est évidemment liée à l'**application et au financement du décret du 21 novembre 2013**.

La réforme fait toujours l'objet d'une **adhésion importante** quant à ses valeurs et aux méthodes prévues pour la conception et la mise en œuvre de l'action culturelle.

Des dynamiques de transition sont en cours partout, des citoyens et des partenaires ont été mobilisés, des engagements sont pris ou en cours de négociation.

Mais **les élans sont aujourd'hui compromis**, si pas déjà brisés.

- Le **manque de décisions et d'attention politiques** relatif à l'application du décret, et plus généralement aux dossiers cruciaux pour le devenir des Centres culturels, a créé une confusion générale et une insécurité importante.
- Les **perspectives à moyen terme** pour permettre de réellement faire vivre la réforme sont inconnues.
- L'**accompagnement** pour soutenir et mobiliser les équipes dans ce sens est **insuffisant**.

- Le tout sur fond de **raréfaction progressive des moyens** des institutions et de généralisation de **mesures d'économie**.

L'enquête menée par l'ASTRAC à l'automne dernier montre que les impacts se font sentir dans tous les domaines de l'action que le secteur mène avec et au bénéfice des citoyens (dont les artistes). Les conditions de travail et le volume d'emploi sont également touchés.

Dans cet imbroglio, **la transition vers le nouveau décret est de plus en plus vécue comme une lourde charge plutôt qu'une opportunité.**



- Or, le décret du 21 novembre 2013 est aujourd'hui le seul outil permettant de consolider l'action des Centres culturels sur la base d'une **vision démocratique cohérente et concertée** qui vise un **développement durable et équitable** des 115 lieux du secteur basé sur des **dynamiques associatives ascendantes** et sur une **participation citoyenne de qualité**.

Il est donc **urgent d'inverser cette tendance**.

A cette fin, les **recommandations de l'ASTRAC** sont les suivantes :

- Conforter les équipes en créant un **climat de transparence et de sécurité financière**, à la fois pour le développement de l'**action** des Centres culturels et pour l'**avenir de l'emploi** et la professionnalisation au sein du secteur. Ceci englobe une vigilance quant au maintien ou renforcement de conditions de travail optimales.
- **Appliquer le nouveau décret avec le meilleur financement possible.**
En faire la **priorité pour le développement du secteur**, avant de soutenir des projets de manière ponctuelle.
Mais aussi, dans l'attente de leur reconnaissance, **venir en aide, pendant la période de transition, aux institutions en difficulté** suite au contexte défavorable (moyennant certaines conditions à définir) ;
- **Clarifier les nombreuses questions pratico pratiques** que soulève la constitution des plans d'actions et des demandes de reconnaissance.
Cela présuppose, entre autres, un travail assidu porté par la FWB de **décloisonnement des secteurs de la culture** pour garantir une compréhension et une application transversales du nouveau décret dans un climat serein.
- **Relancer et renforcer le programme d'accompagnement de la transition** piloté par la FWB à destination des acteurs des Centres culturels.
Le nouveau dispositif est complexe, les exigences méthodologiques sont importantes. Malgré cela, le programme d'accompagnement de la transition est resté réduit faute de moyens. Il a subi des ralentissements considérables en 2015 suite au contexte d'incertitude.

- **Mieux soutenir les dynamiques fédératives** portées par les acteurs du secteur et au service de ceux-ci, à partir d'un **cadre clair et stable** et en respectant les **démarches ascendantes**.
Il est urgent de clarifier les intentions politiques vis-à-vis des organisations représentatives dans ce contexte.

Un **groupe de travail** a été mis sur pied par la Ministre Milquet pour examiner les questions liées à l'application du décret et notamment son financement dans un cadre budgétaire contraint. L'ASTRAC a participé à ces travaux.

Elle tient à répéter que **les pistes présentées à la Ministre ne permettront ni de réellement faire vivre le décret ni de redéployer l'action du secteur**.

- Ces pistes assureront au maximum la survie des lieux existants et un certain respect des obligations légales une fois la reconnaissance obtenue.
L'ASTRAC ne pourra donc pas les défendre comme étant susceptibles de rencontrer les attentes des professionnels du secteur.

(Voir aussi la [note spécifique](#) sur ce sujet.)



2.

Le financement du nouveau décret des Centres culturels est un objectif majeur pour les professionnels du secteur. Mais leurs attentes vis-à-vis de la FWB vont bien au delà de celui-ci et des autres problématiques strictement sectorielles.

- Les professionnels en Centres culturels souhaitent que la FWB s'engage
 - pour **un véritable redéploiement de la culture et de ses différents modes d'action**
 - **au sein d'un projet de société mobilisateur**, vecteur d'une émancipation et d'un épanouissement durables, à la fois collectifs et individuels, pour tous.

Les équipes des Centres culturels travaillent au quotidien dans le cadre d'activités et de projets créatifs et engagés pour et avec les citoyens, où la culture contribue à faire humanité et société.

Or, cette action leur semble aujourd'hui de plus en plus **en manque de repères clairs, de discours valorisants, de politiques cohérentes et stimulantes en réponse aux enjeux de société d'aujourd'hui**.

Le projet de société porté par les gouvernements du pays apparaît aux professionnels comme étant **en rupture voire contradiction avec les valeurs et fondements des Centres culturels** et des politiques culturelles historiques de la FWB.

Ils sont nombreux à regretter un manque de courage, de détermination et/ou d'inspiration des décideurs impliqués de près ou de loin dans le développement des politiques culturelles pour **affirmer ces valeurs et fondements, ouvrir l'horizon, défendre des alternatives**.

En tant qu'**acteurs culturels et acteurs de société**, les professionnels en Centres culturels constituent une force d'intervention et de mobilisation à la disposition de la FWB pour porter, traduire et réaliser ses politiques culturelles.

Ce potentiel risque de s'épuiser, se disperser ou se détourner de la FWB.

Les **attentes de l'ASTRAC** pour donner une impulsion nouvelle sont :

- Restaurer la confiance.
Mettre en place une **communication claire et régulière** sur les politiques culturelles, ciblant les différents acteurs et bénéficiaires concernés.
Entretenir une **concertation** effective et régulière avec les représentants des acteurs culturels, à la fois dans le cadre d'échanges spécifiques aux secteurs et transversaux.
- **Valoriser** l'apport des différents acteurs de la culture et leur rôle dans la société.
Mieux identifier et (faire) reconnaître les **rôles complémentaires** des uns et des autres au sein de **politiques cohérentes et coordonnées**.
Favoriser la **solidarité et les synergies** en suscitant et en soutenant les **dynamiques collaboratives ascendantes**.
Pousser plus loin le chantier pour **décloisonner l'Administration de la culture**.
- Développer et porter, avec les différents acteurs de la culture, des **politiques culturelles inspirées et inspirantes** :
 - au-delà des préoccupations de pure gestion,
 - à la fois ambitieuses et pragmatiques, **pleines de sens**,
 - à la hauteur des **enjeux de société** qui s'imposent aujourd'hui,
 - basées sur la reconnaissance et l'approfondissement des **droits culturels** des populations : ces droits de chaque personne et collectivité à être reconnue et soutenue dans la liberté et la dignité de son identité et de ses pratiques culturelles, tout en reconnaissant celles de l'autre.
- Rechercher des solutions pérennes pour **remédier à la fragilité budgétaire de la FWB**.
Définir et partager une vision convaincante pour son **futur développement** et ses relations avec les régions et tous les autres niveaux de pouvoir.

